



Rapport financier

(2012-2016)

Document n° 4

Avril 2016

Le poste de trésorier a changé trois fois de titulaires : Philippe Lemé, du 25 janvier 2012 (VIII^e congrès - Kellerman) au 3 juillet 2013 (18 mois), Nadine Monchau (IX^e congrès - Bierville), du 3 juillet 2013 au 27 mars 2014 (9 mois), Brigitte Avril, du 27 mars 2014 au 25 juin 2015 (15 mois) et Thierry Duboc, du 25 juin 2015 au 29 juin (12 mois).

Le présent rapport financier a été préparé de manière collaborative, chacun des quatre trésoriers successifs ayant été invité à contribuer et valider.

1 - Des comptes excédentaires mais un gros creux en 2014

Les comptes du syndicat (comptes de résultat et bilans) sont arrêtés chaque année par la commission exécutive puis approuvés en conseil syndical et publiés, comme nous y oblige la loi, sur notre site internet.

Sur la durée du mandat 2011-2016, soit cinq exercices comptables, quatre ont été excédentaires : 2011 : 5.000 €, 2012 : 13.000 €, 2013 : 1.600 € et 2015 : 14.000 €. En revanche l'année 2014 a été marquée par un gros déficit (- 47.000 €) qui a plusieurs causes :

- le passage à *Service +* (voir ci-dessous),
- la campagne électorale de décembre 2014, qui a occasionné près de 10.000 € de frais d'impression (*Le point sur les recrutés locaux* principalement),
- de nombreuses missions à l'étranger (Bruxelles, Berlin, Le Caire, Londres, Niamey-Ouagadougou, Casablanca-Rabat) pour trouver des candidats et faire campagne,
- l'imputation sur l'exercice 2014 d'un versement de 20.000 € au SCPVC au titre de 2013,
- des frais importants pour les déplacements et le séjour à Paris des membres du conseil syndical.

Les réserves du syndicat (principalement sur un compte courant et un compte d'épargne) ont donc diminué, passant de 90.000 € fin 2011 à 64.000 € fin 2015, après un « creux » (50.000 € fin 2014).

2 - Evènements marquants

2.1 Passage à *Service +*

Service + simplifie la tâche du trésorier et réduit les coûts de gestion du prélèvement automatique des cotisations (PAC). *Service +* ne gère pas les adhérents mais gère la relation avec les banques. Il est l'interlocuteur

unique du trésorier pour la gestion des cotisations. Il effectue les opérations de prélèvement PAC (60% des adhérents depuis 2012) pour le compte du syndicat et lui reverse sa part dans un délai de 12 jours.

Avantages :

- nous avons une meilleure visibilité sur nos ressources disponibles ;
- les prélèvements PAC sont gratuits pour le syndicat. Auparavant la BFCC nous facturait 110€ tous les deux mois, auxquels venaient s'ajouter les frais de rejets.
- les frais d'impayés sont désormais remboursés au syndicat dans le cas d'un rejet et si le syndicat parvient à récupérer le montant de la cotisation par chèques ou espèces.
- au 1^{er} février 2014 il fallait passer en mode SEPA (nouvelles normes européennes pour les virements et prélèvements bancaires). Le SCPVC s'est occupé de tout alors que pour les syndicats sous contrat PACSY, toute la charge de travail a reposé sur le syndicat.

- la nouvelle réglementation européenne en matière de prélèvements automatiques (SEPA), nous oblige à faire signer à l'adhérent non plus une autorisation de prélèvement mais un « mandat » que l'on doit archiver et présenter à toute contestation du débiteur. Dans le cadre de *Service+* c'est le SCPVC qui gère l'archivage de ce document (qui est lui est transmis par l'intermédiaire de *Gasel*).

Inconvénient :

Alors qu'avec la formule PACSY nous percevions 100% des cotisations et en reversions ensuite 74 % au SCPVC, le nouveau dispositif a pour effet d'effectuer cette perception au moment du prélèvement automatique des coti-

sations (PAC), ce qui nous a privé, à partir de 2014, d'un important volant de trésorerie (80.000 € environ).

2.2 GASEL, calendrier, difficultés et avancées

En 2014, la confédération s'est dotée d'un nouvel outil pour gérer les adhérents, en remplacement de *Gessy*.

Ce logiciel, dont les applications regroupent l'ensemble des fonctions nécessaires à la tenue du fichier des adhérents, de la gestion de ces derniers à la collecte des cotisations, en passant par la gestion des exercices, a connu une mise en place difficile. Lors de la migration de *Gessy* à *Gasel*, des fiches d'adhérents ont été supprimées ou transférées vers d'autres structures. Des doublons sont apparus, entraînant un double voire triple prélèvement pour certains adhérents.

Plus d'un an après la mise en place du logiciel, on déplorait encore nombre de problèmes : impossibilité fréquente de se connecter, lenteur du système, bugs et déconnexions sans raisons apparentes, bloquant la création d'une fiche, sa modification, ou entraînant une perte des données en cours d'enregistrement, fermeture quotidienne du logiciel entre midi et 14h pour maintenance, informations erronées résultant d'un manque de fiabilité des extractions, impossibilité d'éditer la liste des adhérents, à moins de l'exporter sur un fichier *Excel*.

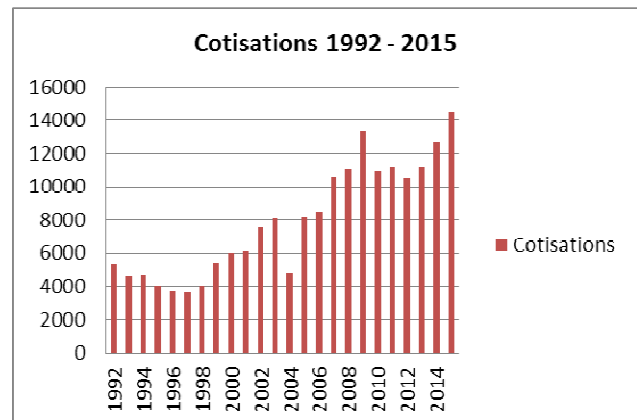
La clôture de l'exercice 2014 a été à ce titre révélatrice des divers problèmes auxquels le logiciel est confronté. Ces nombreux désagréments rendent la gestion du fichier difficile au quotidien. Même si des améliorations sont apportées régulièrement, des problèmes d'envergure persistent dont les principaux demeurent les difficultés de connexion, la lenteur du logiciel et l'impossibilité de création d'onglets ou menus déroulants personnalisés.

2.3 - Evolution des recettes

Pendant le mandat 2012-2016, le nombre de cotisations mensuelles encaissées a nettement progressé après un léger fléchissement en 2012. Une projection sur l'exercice 2016 sera communiquée au congrès en fonction des éléments disponibles mi-juin 2016.

L'évolution sur le long terme se caractérise, hormis un accident en 2004 et un trou d'air entre 2010 et 2012, par une progression constante depuis 1997.

	Nombre de cotisations mensuelles	Observations
2011	11.161	
2012	10.509	- 5,84 %
2013	11.195	+ 6,5 %
2014	12.667	+ 13,1 %
2015	14.537	+ 14,76 %



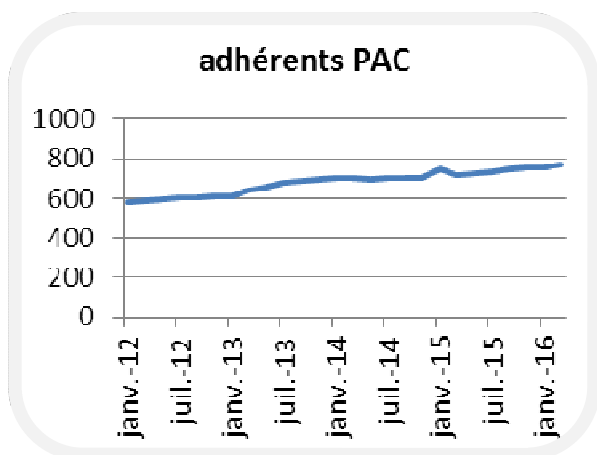
2.4 Le cas nantais

Depuis plusieurs années le nombre d'adhérents à Nantes est en constante progression : il y avait 111 adhérents en 2012, 132 en 2013, 146 en 2014 et nous en comptons 154 aujourd'hui tous sites confondus et compris AEFE et SDV. Cela représente environ 15% des effectifs nantais pour la seule CFDT, alors que le taux de syndicalisation dans la fonction publique tous syndicats confondus est de 15% et de 8% en France tous secteurs confondus. 126 adhérents sont affectés

dans les services MAE, 7 à l'AEFE et 21 à la sous-direction des visas. Les départs et retours vers et de l'étranger s'équilibrent. Avec environ 60% de femmes et 40% d'hommes, 12% d'agents de catégorie A, 32% de B et 56% de C, la sociologie de ces adhérents est assez conforme à celle des effectifs du MAEDI avec cependant une nette surreprésentation des B (20% des effectifs). La moyenne d'âge est de 50 ans.

2.5 Cotisations PAC

Le prélèvement automatisé des cotisa-



tions est obligatoire en principe pour tous nos adhérents, sauf pour les recrutés locaux qui n'ont pas de compte bancaire en France. Le nombre d'adhérents ayant souscrit au prélèvement automatisé des cotisations a continué d'augmenter régulièrement depuis 2012, passant de 580 début 2012 à près de 800 en fin de mandat. Cette progression lente mais régulière du nombre d'adhérents réglant leur cotisation par prélèvement automatique est une bonne nouvelle pour le syndicat car, à la différence des règlements « traditionnels » (par chèque, espèce ou virement) dont le niveau peut-être assez fluctuant d'une année sur l'autre en fonction du dynamisme - ou non - de nos sections à l'étranger, le PAC constitue un socle de ressources pérennes.

2.6 Moratoire pour les déplacements des conseillers syndicaux de l'étranger

La dérive très inquiétante de nos comptes au début de l'année 2015 a été prise en compte par le conseil syndical réuni les 19 et 20 mars 2015. Un moratoire a été voté, « consistant à mettre fin à toute prise en charge financière du transport des CS de l'étranger jusqu'au prochain congrès ordinaire, en 2016 : 9 voix pour, 0 voix contre, 8 abstentions. ».

3. Evolution des dépenses

La principale dépense du syndicat était constituée, jusqu'au basculement dans le dispositif Service+ (voir plus haut), par les reversements au SCPVC de 74 % de nos cotisations pour financer les autres structures de la CFDT (fédération Interco, Unions régionales Ile-de-France et Pays-de-Loire, CNAS, confédération). A présent elle ne porte plus que sur les cotisations « traditionnelles » et son montant est passé de 85.000 € en 2011 à 6.000 € en 2015.

Viennent ensuite les dépenses liées au transport et à l'hébergement des militants, notamment pour les réunions du conseil syndical mais aussi pour les déplacements des militants entre Paris et Nantes et pour les missions à l'étranger. Ce poste de dépenses varie énormément, de 15.000 € environ en 2012 et 2015 (effet « moratoire », voir ci-dessus) et plus de 40.000 € en 2013 et 2014 (missions nombreuses et campagne électorale).

Les autres postes de dépenses à surveiller, même s'ils pèsent beaucoup moins sur nos finances, sont « documentation et abonnements », de 1.500 à 3.700 € et « formation syndicale », de 1.400 € à 4.000 €.